

## **Comité du programme et budget**

**Vingt-septième session**  
**Genève, 11 – 15 septembre 2017**

### **LISTE DES DÉCISIONS ADOPTÉES PAR LE COMITÉ DU PROGRAMME ET BUDGET**

*Document établi par le Secrétariat*

**POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR :**      OUVERTURE DE LA SESSION

**POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR :**      ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

document WO/PBC/27/1.

*Le Comité du programme et budget (PBC) a adopté l'ordre du jour (document WO/PBC/27/1).*

**POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR :**      RAPPORT DE L'ORGANE CONSULTATIF  
INDÉPENDANT DE SURVEILLANCE (OCIS) DE L'OMPI

document WO/PBC/27/2.

*Le Comité du programme et budget (PBC) a recommandé à l'Assemblée générale de l'OMPI de prendre note du Rapport de l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS) de l'OMPI (document WO/PBC/27/2).*

**POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR :** RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE DES COMPTES

document WO/PBC/27/3.

*Le Comité du programme et budget (PBC) a recommandé à l'Assemblée générale de l'OMPI et aux autres assemblées des États membres de l'OMPI de prendre note du Rapport du vérificateur externe des comptes (document WO/PBC/27/3).*

**POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR :** RAPPORT ANNUEL DU DIRECTEUR DE LA DIVISION DE LA SUPERVISION INTERNE (DSI)

document WO/PBC/27/4.

*Le Comité du programme et budget (PBC) a pris note du Rapport annuel du directeur de la Division de la supervision interne (DSI) (document WO/PBC/27/4).*

**POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR :** RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION (CCI)

document WO/PBC/27/5.

*Le Comité du programme et budget (PBC)*

- i) a pris note du rapport (document WO/PBC/27/5),*
- ii) a accueilli favorablement et appuyé l'évaluation par le Secrétariat de l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations découlant des rapports :*

*JIU/REP/2016/8 (recommandations nos 1 et 9);  
JIU/REP/2016/7 (recommandations nos 1, 2, 3, 4, 6 et 7);  
JIU/REP/2016/4 (recommandation n° 16);  
JIU/REP/2016/2 (recommandation n° 1);  
JIU/REP/2015/6 (recommandation n° 5);  
JIU/REP/2014/2 (recommandation n° 6);  
JIU/REP/2010/3 (recommandation n° 17)*

*comme indiqué dans le rapport et*

- iii) a invité le Secrétariat à proposer une évaluation des recommandations en suspens faites par le Corps commun d'inspection (CCI) aux fins de leur examen par les États membres.*

**POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR :** ÉTATS FINANCIERS ANNUELS POUR 2016; ÉTAT DE PAIEMENT DES CONTRIBUTIONS AU 30 JUIN 2017

a) RAPPORT FINANCIER ANNUEL ET ÉTATS FINANCIERS POUR 2016

document WO/PBC/27/6.

*Le Comité du programme et budget (PBC) a recommandé à l'Assemblée générale et aux autres assemblées des États membres de l'OMPI d'approuver le rapport financier annuel et les états financiers pour 2016 (document WO/PBC/27/6).*

b) ÉTAT DE PAIEMENT DES CONTRIBUTIONS AU 30 JUIN 2017

document WO/PBC/27/7.

*Le Comité du programme et budget (PBC) a pris note de l'état de paiement des contributions au 30 juin 2017 (document WO/PBC/27/7).*

**POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR :** RAPPORT ANNUEL SUR LES RESSOURCES HUMAINES (POUR INFORMATION)

document WO/PBC/27/INF/1.

**POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR :** PROGRAMME ET BUDGET PROPOSÉ POUR L'EXERCICE BIENNAL 2018-2019

documents WO/PBC/27/8, WO/PBC/27/9 et WO/PBC/27/13.

a) PROGRAMME ET BUDGET PROPOSÉ POUR L'EXERCICE BIENNAL 2018-2019

document WO/PBC/27/8.

*Le Comité du programme et budget (PBC), ayant achevé son examen détaillé du programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2018-2019 figurant dans le document WO/PBC/27/8,*

i) a approuvé :

a) *un libellé révisé des principaux indicateurs d'exécution dans le programme 15;*

b) *les modifications apportées aux paragraphes 28, 29 et 30 par les États membres. Dans ce contexte, le PBC a pris note de la déclaration liminaire faite par le Directeur général à la vingt-septième session et des précisions apportées par le conseiller juridique de l'OMPI aux vingt-sixième et vingt-septième sessions du PBC;*

c) *le maintien de la valeur de l'unité de contribution au même niveau qu'au cours de l'exercice biennal 2016-2017;*

*ii) a prié le Secrétariat d'établir une version révisée du programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2018-2019 sur la base du point i); et*

*iii) est convenu d'examiner les questions en suspens à la cinquante-septième série de réunions des assemblées des États membres de l'OMPI.*

**b) PLAN-CADRE D'ÉQUIPEMENT POUR 2018-2027**

document WO/PBC/27/9.

*Le Comité du programme et budget (PBC), ayant examiné la répartition entre les unions des projets proposés au titre du PCE 2018-2019, est convenu de poursuivre l'examen du plan-cadre d'équipement pour la période 2018-2027 à la cinquante-septième série de réunions des assemblées des États membres de l'OMPI.*

**POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT FINAL SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE D'UN SYSTÈME INTÉGRÉ ET GLOBAL DE PLANIFICATION DES RESSOURCES (ERP) À L'OMPI**

document WO/PBC/27/10.

*Le Comité du programme et budget (PBC) a pris note du Rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre d'un système intégré et global de planification des ressources de l'Organisation (ERP) (document WO/PBC/27/10), notamment du fait que*

- i) la mise en œuvre du portefeuille s'achèvera dans les limites du budget approuvé,*
- ii) le portefeuille sera clôturé en 2018,*
- iii) seuls les projets et les étapes qui ont été approuvés par le comité chargé de la mise en œuvre du portefeuille AIMS sur la base de critères spécifiques ont été mis en œuvre et*
- iv) les fonds non dépensés à la date de clôture du portefeuille seront reversés dans les réserves.*

**POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR : PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS À APPORTER AU RÈGLEMENT FINANCIER ET AU RÈGLEMENT D'EXÉCUTION DU RÈGLEMENT FINANCIER**

documents WO/PBC/27/11 et WO/PBC/27/14.

*Le Comité du programme et budget (PBC) :*

*1. a recommandé à l'Assemblée générale de l'OMPI d'approuver i) les propositions de modification des articles 2.14, 3.7, 3.13, 3.14, 5.3, 5.4, 5.7, 6.3, 6.7 et 10.1 du Règlement financier; ii) la suppression de l'article 6.6 du Règlement financier; et iii) l'introduction du nouvel article 2.14bis, reproduit dans l'annexe I du document WO/PBC/27/11;*

*2. a pris note i) des modifications apportées aux règles 101.1, 101.3.h) et j), 103.2, 104.4, 105.1, 105.6, 105.9, 105.33, 106.3, 106.7, 106.10 et 110.1 du règlement d'exécution; ii) de la suppression de la règle 106.12; et iii) de l'introduction des nouvelles règles 102.7 et 106.11bis proposées dans l'annexe I du document WO/PBC/27/11.*

**POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : OUVERTURE DE NOUVEAUX BUREAUX  
EXTÉRIEURS DE L'OMPI**

documents WO/PBC/27/12 et A/56/15.

*Ayant examiné les documents WO/PBC/27/12 et A/56/15, le Comité du programme et budget (PBC) :*

- i) a procédé à un échange de vues portant notamment sur la méthode à suivre pour parvenir à une décision sur les nouveaux bureaux extérieurs en suspens pour les exercices biennaux 2016-2017 et 2018-2019;*
- ii) n'est pas parvenu à un consensus sur l'ouverture de nouveaux bureaux extérieurs; et*
- iii) a recommandé de poursuivre l'examen de la question au cours de la cinquante-septième série de réunions des assemblées de l'OMPI.*

**POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR : CLÔTURE DE LA SESSION**

[Fin du document]